



Politique concernant l'usage de la raison sociale, du logo et autre matériel d'identité et de promotion

Curling Québec
DATE DE RÉVISION
Mai 2023

La politique concernant l'usage de la raison sociale, du logo et autre matériel d'identité et de promotion

1. PRÉAMBULE

Les lignes directrices suivantes concernant l'usage de la raison sociale, du logo et autre matériel d'identité et de promotion sont diffusées par Curling Québec. Elles visent à fournir une base pour toutes les applications de la marque de Curling Québec, à favoriser les plus hauts niveaux de qualité et à guider l'uniformité entre tous les points de contact.

2. RAISON SOCIALE

Curling Québec est une organisation à but non lucratif créée en 1976 et affiliée depuis ce temps à Curling Canada. Fondée sous le nom de Fédération Québécoise du Curling Inc., ce n'est qu'en 1991 qu'elle adopte officiellement sa dénomination actuelle : Curling Québec.

3. IMAGE DE MARQUE

3.1 LOGO

Des fichiers sont disponibles pour l'impression, pour la broderie et le numérique en formats AI, EPS, PNG et JPEG. Il est strictement interdit de modifier en tout ou en partie les éléments qui composent le logo de Curling Québec :

- Ne pas séparer le logo, c'est-à-dire prendre le texte et le modifier par rapport à l'image ;
- Le logo est un tout ;
- Ne changer pas les couleurs.

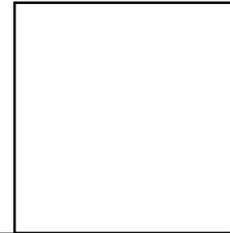
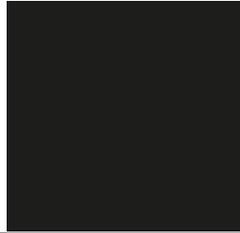


3.2 ARRIÈRE-PLAN

Le logo de Curling Québec peut être apposé sur la plupart des arrière-plans. Dans toute circonstance, le logo doit toujours avoir un contraste suffisant par rapport à l'arrière-plan. En cas de doute, utilisez la version blanche ou noir.

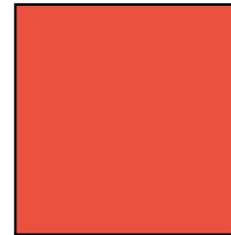
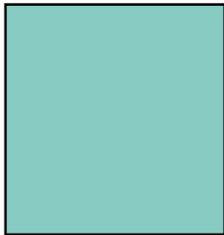
3.3 COULEURS

Palette principale :



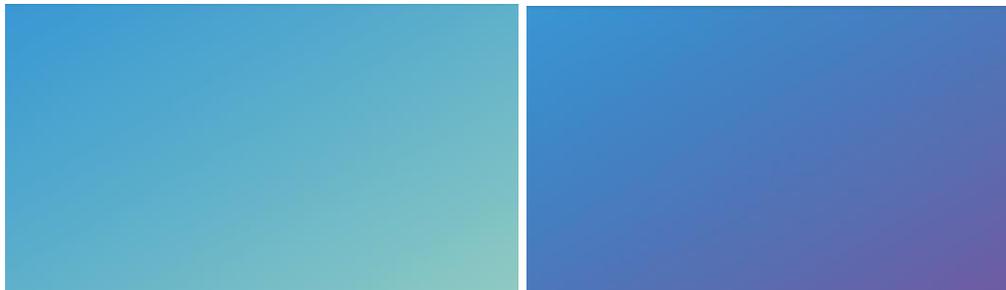
Bleu – Pantone 2925 C		Noir		Blanc	
C : 77	R : 19	C : 60	R : 0	C : 0	R : 241
M : 26	G : 150	M : 40	G : 0	M : 0	G : 237
Y : 0	B : 212	Y : 40	B : 0	Y : 0	B : 225
K : 0		K : 100		K : 0	

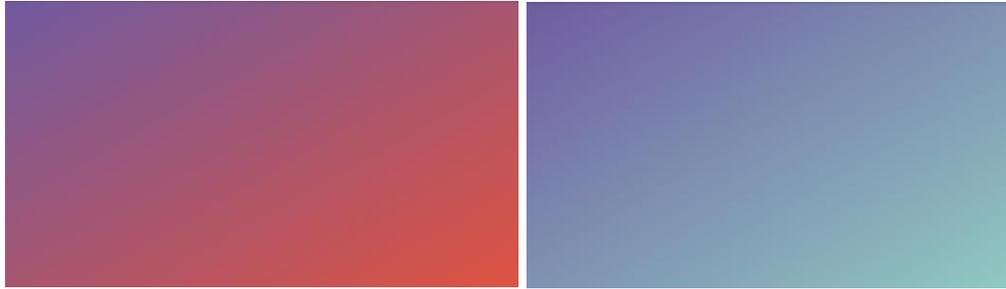
Couleurs secondaires :



Menthe – Pantone 564 C		Mauve – Pantone 2088 C		Orange	
C : 51	R : 135	C : 66	R : 114	C : 0	R : 234
M : 0	G : 203	M : 71	G : 89	M : 79	G : 82
Y : 29	B : 194	Y : 0	B : 162	Y : 74	B : 63
K : 0		K : 0		K : 0	

Dégradés officiels :





3.4 TYPOGRAPHIE

KALEKO ROUND est le caractère typographique officiel de Curling Québec. Il devrait être utilisé dans toutes les publications (imprimées et numériques).

Aa

GROS TITRES / SLOGANS OU PHRASES PUBLICITAIRES
KALEKO 105 ROUND BOLD

123456789\!@#%&'()*_+
ABCDEFGHIJKLMNPOQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Proin sit amet sapien ut libero pharetra fermentum vel id urna. Curabitur sit amet purus eu enim tincidunt semper. Mauris interdum laoreet interdum.

Aa

SOUS-TITRES / TEXTE COURANT
KALEKO 105 ROUND BOOK

123456789\!@#%&'()*_+
ABCDEFGHIJKLMNPOQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Proin sit amet sapien ut libero pharetra fermentum vel id urna. Curabitur sit amet purus eu enim tincidunt semper. Mauris interdum laoreet interdum.

4. ÉVÉNEMENTS

Les noms des compétitions sont créés annuellement et format pour impression et numérique. Les noms sont présentés sur trois ou quatre lignes reprenant la palette secondaire des couleurs de Curling Québec. Pour les événements commandités, le logo du partenaire est affiché. Ces images sont utilisées dans tous les documents de référence pour chacune des compétitions.





5. PROGRAMMES

Une image de marque a été développée pour chacun des programmes de développement de Curling Québec. Les images sont disponibles en version pour impression et le numérique.



6. UTILISATION PAR LES ASSOCIATIONS RÉGIONALES ET LES CLUBS DE CURLING

Si une association régionale ou un club de curling désire utiliser le logo de Curling Québec avec celui de leur organisation, le logo de Curling Québec devrait toujours se trouver côte à côte avec l'autre logo. Parfois, en raison de contrainte de conception, il apparaîtra en dessus ou en dessous, mais les dimensions doivent être identiques à celle de l'autre logo utilisé.

7. AUTRE MATÉRIEL D'IDENTITÉ ET DE PROMOTION

Il est interdit d'utiliser le logo de Curling Québec à des fins de marchandisage autre que celles autorisées par Curling Québec. C'est-à-dire que vous ne pouvez pas apposer le logo de Curling Québec sur des effets que vous désirez vendre pour votre club, votre association régionale ou toute autre organisation.

8. RESPONSABILITÉ

L'application de cette politique est sous la responsabilité des employés selon les activités et l'approbation de l'utilisation par des tiers se fait à la direction des opérations. Le suivi et la révision de cette politique sont sous la responsabilité du comité de gouvernance.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur suite à son adoption par le conseil d'administration. Elle pourra être modifiée au moment opportun après analyse. La modification doit respecter les valeurs et les règlements de Curling Québec.